

# AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

En application des articles L. 121-15-1, L. 121-16 et R. 121-19 du Code de l'Environnement

## Projet Performance Ferroviaire des Alpes du Sud Amélioration de la ligne ferroviaire entre Aix-en-Provence et Briançon

### **Objet de la concertation**

Conformément à l'article L. 121-15-1 du code de l'Environnement, SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions souhaitent recueillir l'avis du public concernant le projet de Performance ferroviaire des Alpes du Sud.

Ce projet vise principalement à :

- Sauvegarder la ligne ferroviaire et maintenir les services ferroviaires voyageurs (TER, train de nuit Paris-Briançon) et marchandises ;
- Supprimer quasiment tous les ralentissements présents sur la ligne et ceux prévus jusqu'à horizon 2035 et améliorer ainsi les temps de parcours entre les différentes gares de l'axe ;
- Améliorer la régularité des trains (respect des horaires), la robustesse du réseau (retour à la normale en cas d'incident) et faciliter son exploitation (en permettant d'accueillir à la fois des circulations omnibus et des liaisons entre les principales villes) ;
- Améliorer le confort, l'accessibilité et l'intermodalité dans différentes gares : Meyrargues, Gap, Embrun, Mont-Dauphin – Guillestre, L'Argentière Les Ecrins et Briançon.

SNCF Gares & Connexions souhaite également recueillir l'avis du public au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme portant sur les travaux prévus dans les six gares mentionnées ci-dessus.

### **Garant**

Aucun garant de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) n'a été désigné pour cette concertation.

### **Durée de la concertation**

La concertation préalable du public aura lieu du 13 avril à 8h30 au 29 mai 2026 à 17h.

### **Modalités de la concertation**

Les maîtres d'ouvrage souhaitent informer le public sur le projet Performance ferroviaire des Alpes du Sud et lui permettre de donner son avis.

L'ensemble du dispositif d'information (dont le dossier de concertation), et de recueil des avis est présenté sur le site internet dédié à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/performanceferroviaire-alpesdusud>

Cette même plateforme est mise à disposition du public à compter du **13 avril 2026** à 8h30

Les contributions seront également possibles par e-mail à l'adresse suivante : [performanceferroviaire-alpesdusud@mail.registre-numerique.fr](mailto:performanceferroviaire-alpesdusud@mail.registre-numerique.fr)

Enfin, les contributions seront rendues possibles par voie postale, à l'une des deux adresses suivantes :

SNCF Réseau Direction régionale Provence-Alpes- Côte d'Azur Concertation Projet Performance Ferroviaire des Alpes du Sud 5 rue de Crimée 13003 Marseille	SNCF Gares & Connexions Direction régionale des gares Sud Provence-Alpes-Côte D'azur Concertation Projet Performance Ferroviaire des Alpes du Sud 4 rue Leon Gozlan 13003 Marseille
--	---

Dans le cadre de la concertation préalable menée au titre du Code de l'urbanisme, SNCF Gares & Connexions prévoit d'organiser des réunions publiques dont les lieux et dates seront communiqués au public ultérieurement via le site internet dédié <https://www.registre-numerique.fr/performanceferroviaire-alpesdusud> et par d'autres moyens de publicité localement.

### **Pour toute information complémentaire le public a la possibilité de contacter les maîtres d'ouvrage :**

- Par mail : [performanceferroviaire-alpesdusud@mail.registre-numerique.fr](mailto:performanceferroviaire-alpesdusud@mail.registre-numerique.fr)
- Par téléphone : 06 75 87 18 30
- Par courrier aux adresses postales indiquées précédemment
- Une version imprimée du dossier de concertation peut être envoyée sur demande par mail, courrier postale ou téléphone